SESSION 2026
Métropole

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
E5 CHOIX TECHNIQUES

Option : Aménagements paysagers

Durée : 150 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 12 pages

SUJET

Contexte de l'aménagement

La municipalité d'une commune de 8 500 habitants s'inscrit activement dans une démarche de transition écologique. Chaque aménagement urbain est désormais pensé selon les principes du développement durable, conciliant enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

En 2024, une consultation citoyenne a été organisée afin d'impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie. Le projet retenu consiste à transformer une ancienne déchetterie de 1,5 hectare en un espace aménagé comprenant une micro-forêt et des cheminements réservés aux mobilités douces telles que les déplacements à pied ou à vélo. Ce site présente plusieurs contraintes : une pollution résiduelle et des sols dégradés. Les choix d'aménagement sont donc essentiels pour garantir la viabilité du projet.

L'objectif du projet est double : réhabiliter un sol calcaire fortement dégradé par l'activité humaine afin de favoriser la biodiversité, et créer un lieu de vie agréable permettant les liens sociaux.
Pour atteindre cet objectif, la municipalité a choisi d'adopter une démarche d'éco-conception, alliant esthétique, fonctionnalité et respect de l'environnement.

À l'issue d'un appel d'offres, l'entreprise Créa Bosquet, spécialisée dans les aménagements paysagers durables, a été retenue pour piloter et mettre en œuvre le projet. Dans une logique de coopération locale, elle s'entoure d'associations et de professionnels engagés dans des démarches écoresponsables.
Une enveloppe budgétaire spécifique a été attribuée au service des espaces verts de la commune afin d'accompagner la mise en œuvre du projet. La municipalité a également lancé une campagne de financement participatif, mobilisant les citoyens et les partenaires autour de ce projet collaboratif.

Liste des documents

DOCUMENT 1 : Les croquis perspectifs du projet

DOCUMENT 2 : Le programme proposé par la mairie

DOCUMENT 3 : La liste des végétaux proposés

DOCUMENT 4 : Le tableau de présentation de différents matériaux de revêtement de circulation

DOCUMENT 5 : Le cycle de la matière organique

DOCUMENT 6 : L'estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

DOCUMENT 7 : La lutte sans fin contre la renouée du Japon

Traiter les consignes suivantes en vous aidant des différents documents et de vos connaissances.

PARTIE 1 : L'analyse du site

L'ancienne déchetterie a fait l'objet d'un diagnostic.

1.1 Identifier deux contraintes majeures à prendre en compte dans le choix de la palette végétale.
1.2 Justifier, à l'aide de deux usages, l'intérêt social de la création de l'espace aménagé.

PARTIE 2 : Le projet

Créa Bosquet, société coopérative et participative, intervient dans le respect du Plan Local d'Urbanisme. Son approche collaborative avec les acteurs locaux assure la prise en compte des valeurs du projet.

2.1 Repérer trois acteurs impliqués dans ce projet.
2.2 Présenter deux avantages de recourir à cette approche collaborative.
2.3 Justifier, à l'aide de deux arguments, l'intérêt de la mise en place de panneaux de sensibilisation.
2.4 Citer deux intérêts agroécologiques liés au choix des deux fournisseurs labellisés.

PARTIE 3 : Les plantations

Le choix de végétaux locaux et de techniques adaptées favorise la biodiversité et les services écosystémiques. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique, mettant en avant l'intérêt des plantes indigènes* pour la résilience de la micro-forêt.

3.1 Justifier, à l'aide de trois arguments agroécologiques, l'intérêt de la palette végétale proposée.
3.2 Présenter deux services écosystémiques rendus par ces végétaux.

3.3 Identifier deux avantages d'utiliser des plantes indigènes proposées dans le projet.

3.4 Citer un intérêt de la mise en place d'un tuteurage pour les végétaux implantés.

**autochtones*

PARTIE 4 : L'aménagement des accès et la gestion du site

La réalisation de chemins accessibles à tous avec des matériaux durables facilite la circulation tout en préservant les caractéristiques écologiques du site. Dans l'élaboration du planning des travaux, il est prévu un suivi sur 5 ans.

4.1 Proposer une pratique agroécologique répondant aux attentes du projet qui vise à améliorer le cycle de la matière organique.
4.2 Identifier le service écosystémique fourni par le sol en lien avec l'installation de la micro-forêt.
4.3 Choisir à l'aide de deux arguments un matériau de revêtement adapté aux usages de cet espace.
4.4 Proposer trois opérations d'entretien du site nécessaires dans les années qui suivent la fin du chantier.

On a constaté, au niveau des futurs chemins, la présence d'une espèce exotique invasive, *Reynoutria japonica*, la renouée du Japon. Afin de limiter le développement de ce végétal, il a été décidé d'agir à l'aide de trois techniques : fauchage, arrachage, replantation d'espèces indigènes.

4.5 Justifier l'utilisation de ces trois modes de lutte.

Indications d'évaluation

Critères d'évaluation	Consignes	Barème
Identification pertinente des éléments et des caractéristiques du contexte	1.1	/4 points
	2.1	
	2.2	
	4.2	
Proposition d'un choix technique prenant en compte le contexte et la commande	4.1	/5 points
	4.3	
	4.4	
Explication des choix techniques dans le cadre du contexte et de la commande	1.2	/6 points
	2.3	
	3.1	
	3.3	
	3.4	
	4.5	
Prise en compte des impacts des pratiques dans une perspective agroécologique	2.4	/5 points
	3.2	

DOCUMENT 1

Les croquis perspectifs du projet



2022



+ 5 ans



+ 25 ans

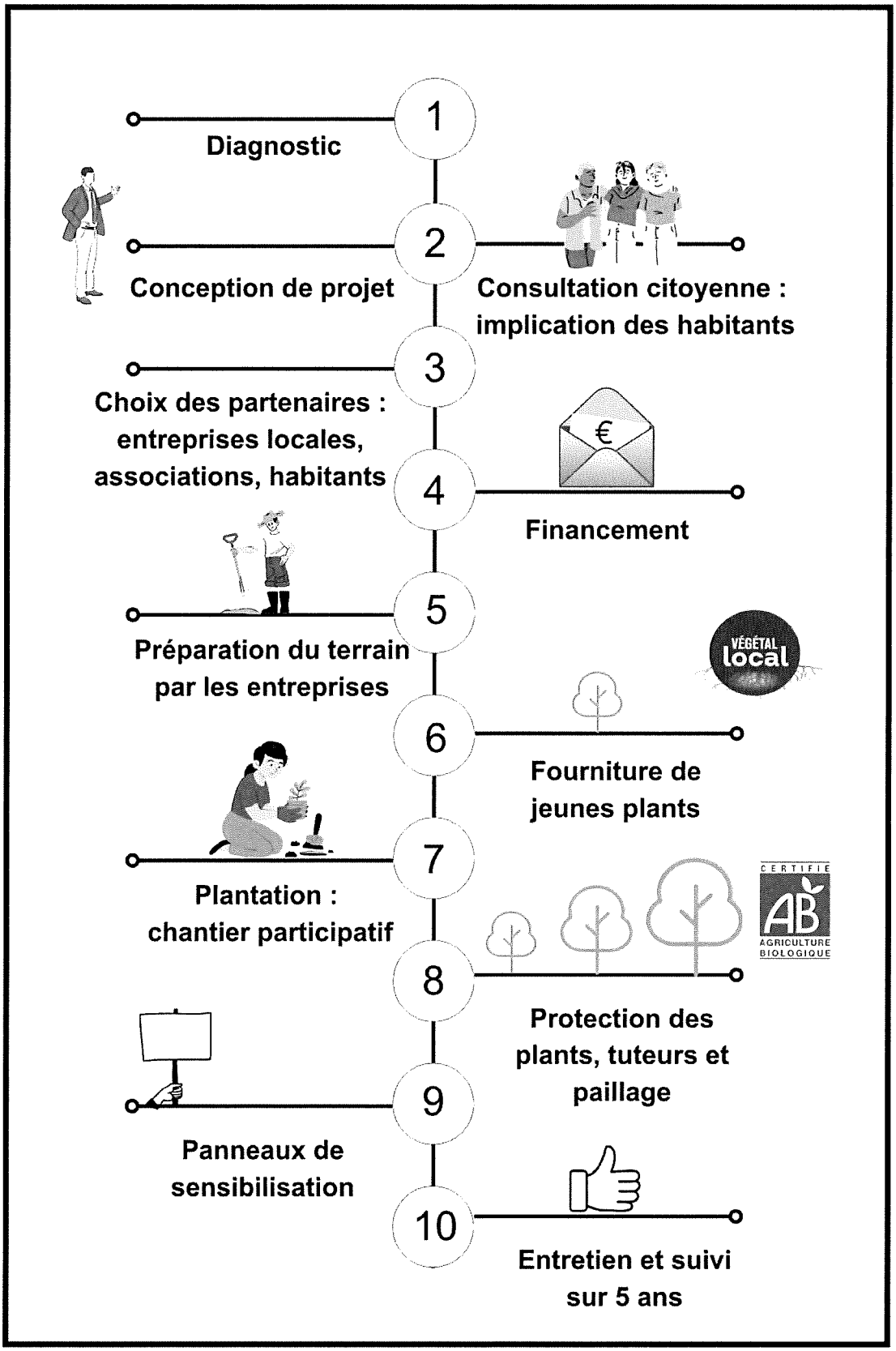


+ 100 ans

Document modifié pour les besoins de l'examen : extrait https://www.createurdeforet.fr

DOCUMENT 2

Le programme proposé par la mairie



Document créé pour les besoins de l'examen

DOCUMENT 3

La liste des végétaux proposés

Nom scientifique	Nom vernaculaire ou commun	Caractéristiques	
Quercus robur	Chêne pédonculé	Arbre d'environ 25 à 35 mètres de hauteur, feuillage caduc à marcescent, floraison d'avril à mai, sol acide à calcaire	
Corylus avellana	Noisetier commun	Arbuste de 4 à 8 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison de février à mars, sol acide à calcaire	
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe	Arbuste de 2 à 6 mètres de hauteur à feuillage caduc, floraison d'avril à mai, sol neutre à calcaire	
Acer campestre	Érable champêtre	Arbre de 12 à 15 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison d'avril à mai, sol neutre à calcaire	
Torminalis glaberrima	Alisier torminal	Arbre de 10 à 20 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison en mai, sol acide à calcaire	
Quercus petraea	Chêne sessile	Arbre de 20 à 40 mètres de hauteur, feuillage caduc à marcescent, floraison en mai, sol acide à calcaire	
Sambucus nigra	Sureau noir	Arbuste de 2 à 10 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison de juin à juillet, sol acide à calcaire	
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Arbuste de 4 à 10 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison en mai, sol acide à calcaire	
Malus sylvestris	Pommier sauvage	Arbre de 6 à 10 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison d'avril à mai, sol acide à calcaire	
Fraxinus excelsior	Frêne commun	Arbre de 20 à 30 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison en avril, sol acide à calcaire	
Carpinus betulus	Charme commun	Arbre de 10 à 25 mètres de hauteur, feuillage marcescent, floraison en avril mai, sol acide à calcaire	
Prunus avium	Merisier	Arbre de 15 à 25 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison en avril mai, sol acide à calcaire	
Cormus domestica	Cormier	Arbre de 5 à 20 mètres de hauteur, feuillage caduc, floraison d'avril à juin, sol acide à calcaire	

Légende :  = Intérêt mellifère

Document créé pour les besoins de l'examen

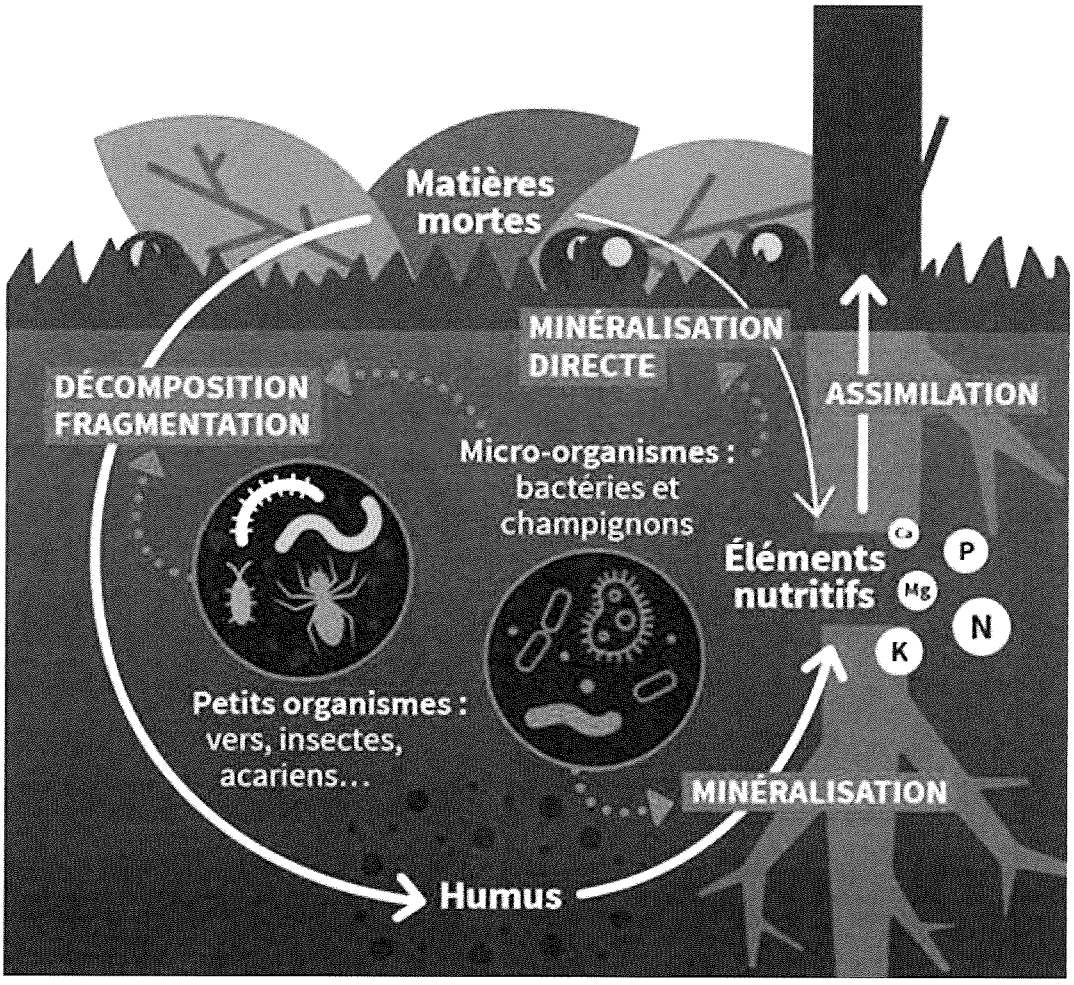
DOCUMENT 4

Le tableau de présentation de différents matériaux de revêtement de circulation

Matériaux	Caractéristiques	Utilisations	Perméabilité	Accessibilité, sécurité
Béton désactivé	Béton coulé en place dont les granulats sont rendus apparents après application d'un produit désactivant	Allées piétonnes, cyclables, carrossables	Imperméable	Non glissant
Gravillon	Couche de granulats d'aspect naturel de teintes variées	Allées piétonnes	Perméable	Confort de marche relativement limité
Gravier stabilisé	Couche de granulats compactés	Allées piétonnes, cyclables, carrossables	Perméable	Non glissant
Asphalte	Couche composée d'un mélange de bitume et de granulats compactés	Allées piétonnes, cyclables, carrossables	Imperméable	Non glissant
Pavés de béton à joints enherbés	Pavage à joints larges, végétalisés	Allées piétonnes, cyclables, carrossables	Perméable	Non glissant
Broyat	Couche de copeaux de bois	Allées piétonnes	Perméable	Non glissant

Document crée pour les besoins de l'examen

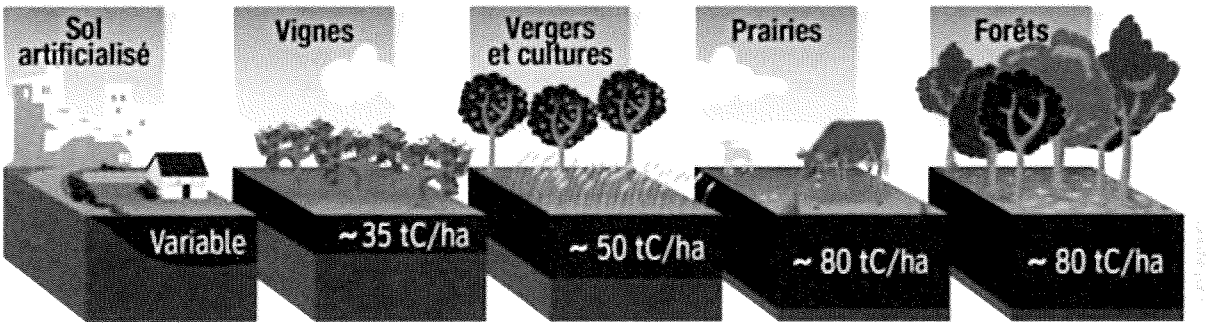
DOCUMENT 5
Le cycle de la matière organique



Source : https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Triple_Performance

DOCUMENT 6

L'estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol



Source : GIS sol

DOCUMENT 7

La lutte sans fin contre la renouée du Japon, *Reynoutria japonica*



Plante herbacée vivace, *Reynoutria japonica,* renouée du Japon, originaire d'Asie, peut atteindre trois à quatre mètres de hauteur. Ses tiges souterraines, des rhizomes, forment des réseaux très denses dans le sol (8 à 12 mètres de long). La plante sort de terre en mars et atteint son apogée en juin-juillet. De nouvelles tiges poussent chaque année. Elle est arrivée en France en 1939 comme plante ornementale. Elle est devenue l'une des principales espèces invasives, inscrite à la liste de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) des cent espèces les plus préoccupantes.

La renouée du Japon est une plante envahissante qui colonise les milieux où elle s'installe : « Il est très difficile de lutter contre la renouée du Japon car elle pousse très vite. Ce qui est préconisé, c'est de planter des arbres de haute taille pour la priver de soleil, l'une de ses ressources principales », explique le chargé de mission. C'est ce qui est fait dans plusieurs communes. « La renouée du Japon a dû arriver de manière inaperçue. Quand on a commencé à l'apercevoir, elle était déjà partout », remarque le chargé de mission. A son arrivée en 1999, il se souvient que tout l'aval du bassin-versant était déjà envahi et que sa partie amont et moyenne était en voie de contamination. La stratégie appliquée a été celle d'un fauchage systématique avec quelques foyers d'arrachage, mais il est quasi impossible de supprimer ainsi la plante car il suffit qu'il subsiste quelques grammes de rhizomes pour qu'elle renaisse. Ces opérations ont été accompagnées de replantation d'arbres et d'arbustes : saules, peupliers, frênes… en tout une vingtaine d'espèces indigènes capables de la concurrencer et qui permettent également de diversifier la végétation. Douze ans après, sur les premiers sites traités, ces arbres arrivent à concurrencer la renouée du Japon mais elle n'est pas éradiquée. Le fauchage doit continuer même si une ou deux fois par an suffisent maintenant contre quatre à cinq fois. « C'est une lutte de longue haleine », souligne le chargé de mission.

Document modifié pour les besoins de l'examen : extrait Sylvie Montaron (Le Progrès)